

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Général

Le **GNT_EVENTS_AQUATHLON DE L'ESPACE** est organisé le dimanche 03 avril 2022 par le Grand Narbonne Triathlon à la piscine **Espace de Liberté à NARBONNE**.

Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive de la FFTri.

- Le fait de s'inscrire à l'une de ces épreuves implique l'obligation de se conformer à la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon.

ARTICLE 2 : Inscriptions

- Les inscriptions se font par internet uniquement jusqu'au 01 avril 2022 à 23h59. Passée cette date, toute inscription sera impossible.
- Le nombre de concurrents par course est limité. (XS : 100 – S : 100)
- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTri et aux non licenciés selon les règles FFTri.
- Pour les non licenciés, la souscription à un Pass Compétition est obligatoire moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTri, avec présentation d'un certificat médical de « *non contre indication à la pratique du Triathlon de moins d'un an* »
- Concernant les Licences des Fédérations Etrangères, les règles édictées par les directives de la FFTri s'appliquent pour chacune d'elles.
- L'inscription des mineurs est soumise à une autorisation du responsable légal.
- Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte (*Inscriptions en ligne – pièces justificatives et paiement*). Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

ARTICLE 3 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards est soumis à la présentation des pièces suivantes :

- Justificatif d'inscription
- Pièce d'identité
- Licenciés Compétition : Licence FFTri valide (année en cours)
- Non Licenciés compétition ou non Licencié : Certificat Médical de « *non contre indication à la pratique du Triathlon en compétition* » de moins d'un an.
- Licences fédérations Etrangères : Licence de l'année en cours.
- Mineurs : Autorisation signée par le Responsable Légal.
- Les dossards peuvent être retirés par une même personne d'un même club sur présentation de sa licence FFTri.
- Tout manquement à l'article 3 du règlement entraînera un refus du départ par l'organisateur.
- Un seul dossard sera fourni par l'organisateur, la ceinture porte dossard est

indispensable. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

- Une puce pour le chronométrage sera remise à chaque concurrent. En cas de perte ou de non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter du montant de 30 euros pour rembourser le prestataire de chronométrage.

ARTICLE 4 : Sécurité

- La pratique du Triathlon ou de l'Aquathlon demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa responsabilité (ou celle de ses parents pour le mineur)
- *Partie Natation* : Elle aura lieu en piscine, en bassin extérieur de 50m (La température de l'eau sera annoncée 1 heure avant le départ par l'arbitre principal).
- La course à pied se déroulera aux alentours de la Piscine Espace de Liberté.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir une quelconque aide extérieure à celle mise en place par l'organisation sous peine de disqualification.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents, ainsi qu'aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire au cours de la manifestation, dus au non respect du Code de la Route, des consignes de sécurité mises en place. En aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques vis à vis de l'organisateur.
- La responsabilité des organisateurs est dégagée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale ou autre décision des organisateurs.

ARTICLE 5 : La zone de transition

- La zone de transition est ouverte et surveillée 1 heure avant le début des courses et jusque 30' après l'arrivée du dernier concurrent.
- L'accès à cette zone est **STRICTEMENT** interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis d'un dossard y auront.
- **Les affaires seront récupérées sur présentation du dossard** à la personne désignée responsable. Sans cette présentation le matériel ne pourra être récupéré.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans la zone de transition.

ARTICLE 6 : Annulation

- En cas de force majeure (*intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative*), l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (*Parcours, Horaires..*) ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas les droits d'inscription seront remboursés dans la limite des frais engagés par l'organisation et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.
- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (Certificat médical ou autre motif grave laissé à l'appréciation de l'organisateur) pour donner lieu au remboursement de l'inscription (*hors coûts prélevés sur le site d'inscription en ligne*). Toutefois, les concurrents qui se

désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course, ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

ARTICLE 7 : Les épreuves

- **AQUATHLON S** : 800m de natation – 5 km de Course à pied (à partir de catégorie Cadet)
- **AQUATHLON XS** : 400m de natation – 2,5 km de Course à pied (à partir de catégorie Benjamin)
- **AQUATHLON XXS** : 200m de natation – 1 km de Course à pied (Catégories Poussin, Pupille)

ARTICLE 8 : Classements et Récompenses

Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses.

- **AQUATHLON S** : 3 premiers scratch – 3 premiers cadets, Juniors, Masters – (Femmes et Hommes).
- **AQUATHLON XS** : 3 premiers scratch et 3 premiers de chaque catégorie Femmes et Hommes.
- **AQUATHLON XXS** : Récompenses jeunes

Les récompenses seront remises au fur et à mesure des arrivées des premiers sur chaque course afin d'éviter un agglutinement devant le podium.

ARTICLE 9 : Label Mixité

L'Aquathlon se déroule avec le Label Mixité, un départ sera certes donné en commun mais avec séparation entre les hommes et les femmes. Un certain nombre de lignes (en fonction du nombre d'inscrites) seront exclusivement réservées aux Femmes.

ARTICLE 10 : Label Développement Durable

- Le triathlon se déroule sur le domaine public, l'attention des concurrents est attirée sur le respect de l'environnement dans lequel ils vont évoluer.
- Des zones de propreté seront mises en place pour se débarrasser des déchets.
- Le non respect des zones de propreté entrainera une disqualification du concurrent.

ARTICLE 11 :

- Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement, les parcours ainsi que les règles de la FFTri.
- En cas d'abandon, le concurrent s'engage à remettre sa puce et son dossard à l'organisation. La non restitution de la puce entraînera une facturation de 30 euros à la charge du concurrent.

ARTICLE 12 :

Stationnements - Chronologie

Parkings disponibles pour les concurrents : Le parking de la piscine accueillera les concurrents.

- **Dimanche 03 avril 2022** : Retrait des dossards à partir de 08h00
- **08h30** Ouverture de la Zone de Transition
- **09h00** Départ de l'Aquathlon S en CLM individuel
- **10h00** Départ de l'Aquathlon XS en CLM individuel
- **11h00** Départ de l'Aquathlon XXS en CLM individuel

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE _ PRISE DE CONNAISSANCE

- Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisateur est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et accepte l'intégralité de ses termes.